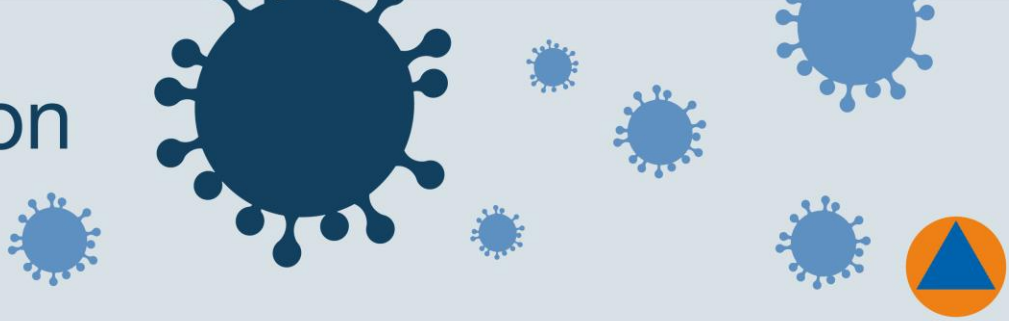


Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Tous les membres du personnel et médecins du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : 29 juin 2021

OBJET : Arrêt du retraitement des protections oculaires

La présente est pour vous informer qu'en raison de nos niveaux d'inventaire de protections oculaires ainsi que la forte diminution de consommation en lien avec l'allègement des mesures, il ne sera plus requis d'effectuer le retraitement des protections oculaires, et ce, dans l'ensemble de nos sites.

Nous revenons donc à nos pratiques habituelles, soit de **jeter les protections oculaires après usage**.

Vous pouvez donc retirer dès maintenant les boîtes de récupération qui ont été placées dans vos installations lors de la mise en œuvre de cette mesure.

Pour les sites hospitaliers où les équipes de la Direction de la logistique étaient responsables du déploiement des boîtes sur vos unités, prendre note que nous procéderons au retrait pour vous dans les prochains jours.

Nous vous remercions de votre collaboration.

«Signature autorisée»

Paméla Laforest

Coordonnatrice logistique volet production et distribution

Direction de la logistique

Contenu et diffusion approuvés par : Renée Berger, Directrice adjointe – Performance, soutien et administration